

Évaluation du Risque Animalier Expertise & Analyse Faunistique

Réf. : 119 EVAL RA

Certifié par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) dans le cadre du programme **TRAINAIR PLUS** conformément aux normes et recommandations définies par l'annexe 14 - 3^e partie Lutte contre le risque aviaire Doc 9137-AN/898



TRAINAIR
PLUS

Avant le 1^{er} juillet 2015, soyez conforme aux exigences réglementaires de la DGAC et de l'AESA. Profitez de notre expérience

DURÉE D'UNE ÉVALUATION :

Entre 10 et 20 jours selon le cahier des charges du commanditaire et l'importance de l'aéroport. Comprend la préparation de l'expertise, le recueil et l'analyse des données faunistiques, l'élaboration et la restitution du rapport d'expertise.

STRUCTURES AÉROPORTUAIRES CONCERNÉES :

Toute entité aéroportuaire souhaitant mesurer le risque faunistique de l'aéroport afin de :

- Répondre à l'arrêté du 30 Avril 2014 modifiant l'arrêté du 10 Avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes ;
- Répondre au projet réglementaire de l'AESA et aux normes et recommandations de l'OACI ;
- Répondre aux critères de certification des aéroports dans le cadre du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) ;
- Améliorer le programme de prévention du péril animalier de l'aérodrome ;
- Valoriser l'environnement aéroportuaire

OBJECTIFS :

Évaluer le risque animalier sur l'aérodrome et les terrains voisins conformément à l'arrêté du 30 Avril 2014 modifiant l'arrêté du 10 Avril 2007 et au projet réglementaire de l'AESA :

- Évaluer et suivre le niveau de risque animalier en conformité avec les exigences réglementaires ;
- Appliquer la méthode d'évaluation du risque animalier préconisée par la DGAC ;
- Connaître et cartographier les principaux milieux attractifs sur l'aérodrome et les terrains voisins ;
- Identifier et localiser les différentes espèces de l'aérodrome ;
- Analyser et apporter des solutions en vue de diminuer le risque animalier et d'améliorer la sécurité aérienne ;
- Proposer un accompagnement adapté, des équipements et des outils facilitant l'évaluation et le suivi du risque.



MÉTHODES D'INTERVENTION :

- Recherches bibliographiques liées à l'environnement de l'aéroport considéré ;
- Recueil et analyse documentaire des données fournies par le commanditaire ;
- Application de la méthodologie d'évaluation et de cartographie du risque animalier élaborée par la DGAC ;
- Traitement des données statistiques via le Programme d'Informations de Collisions Animalières (PICA) ;
- Expertise de terrain ;
- Rencontre et échange avec le personnel spécialisé de l'aéroport et les structures environnementales locales ;
- Rédaction d'un rapport d'expertise avec les axes d'amélioration conforme aux exigences réglementaires.



**NOUS SOMMES LE PREMIER CENTRE DE FORMATION
CERTIFIÉ PAR L'OACI, FAITES-NOUS CONFIANCE,
SOYONS PARTENAIRES !**